



Créateurs de droits nouveaux



PÔLE PUBLIC NATIONALISÉ DE L'ÉNERGIE DÉCARBONÉE

ET SI L'ON CRÉAIT DES DROITS NOUVEAUX ?

FO Énergie porte un projet garant de :

- L'indépendance énergétique
- La sécurité d'approvisionnement
- L'égalité de traitement : TRV/péréquation tarifaire
- L'obligation de desserte
- La compétitivité industrielle
- De Grands Investissements : Planification-financement à long terme que seule une nation peut garantir et non un marché boursier

Nos demandes

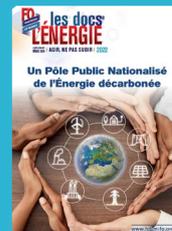
- Une planification des différents moyens de production d'énergie décarbonée sur plus d'une génération
- L'abrogation des transpositions des directives européennes pour se recentrer à cette maille uniquement sur les interconnexions et mettre un terme au marché européen de l'énergie
- L'abrogation de la loi de 2006 ouvrant les concessions hydrauliques à la concurrence au profit des acteurs existants : EDF, CNR et SHEM afin que des projets notamment de STEP puissent enfin voir le jour et redonner de l'élan à la filière
- L'abrogation de la loi nome et ainsi mettre fin à la concurrence absurde, coûteuse et faisant prendre du retard dans le développement de notre secteur. Les ressources allouées à la concurrence qui ne produit rien pourront ainsi être réallouées dans l'investissement de nouveaux moyens de production ENR et nucléaire

Revendication

FO Énergie

Création d'un
Pôle Public Nationalisé de l'Énergie Décarbonée

bénéficiant d'un statut juridique lui garantissant un financement déconnecté des agences de notation



Élections professionnelles novembre 2023

